

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras



Siège Social :

5 rue de l'Europe

62127 MAGNICOURT EN COMTÉ

☎ : 03 21 41 27 55

✉ : syndicathvl@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Le dix octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical se sont réunis, en mairie de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du 03 octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de **Monsieur Pierre GUILLEMANT**.

Étaient en outre présents :

Délégués titulaires :

Mesdames Joëlle ALLEMAN, Nicole GODART, Odile LECLERCQ.

Messieurs Joël BÉGHIN, Guillaume BLONDEL, Hervé BONNE, Daniel DERICQUEBOURG, André FLAMENT, Fabrice MONCHY, Jean-Marc ROVILLAIN.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Monsieur Fabrice MONCHY est élu Secrétaire,
La séance est ouverte,

Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL
Du 10 octobre 2023

Renouvellement contrat Berger-Levrault au 1^{er} janvier 2024
Acquisition de progiciels et prestations de services

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la nécessité de délibérer sur le renouvellement du contrat passé avec la société BERGER-LEVRAULT, prestataire informatique du Syndicat, arrivant à échéance au 31 décembre 2023.

Sur sollicitation du secrétariat, le prestataire transmis un devis prenant en compte la nouvelle structure du Syndicat au 1^{er} janvier 2024, et a également accordé sur demande un geste commercial au titre des années de contrat précédentes.

Les tarifs annuels proposés du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 sont les suivants :

- 805.50 € HT au titre de la cession des droits d'utilisation
- 89.50 € HT au titre de l'accès aux services de maintenance et de formation

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres :

- **autorise** Monsieur le Président à signer le contrat à renouveler pour une durée de 3 ans
- **décide** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Certifié exécutoire par le Président,
Transmis en Préfecture le 11 octobre 2023
Publié le 11 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat HVL,
Pierre GUILLEMANT

Le Président du Syndicat HVL,
Pierre GUILLEMANT



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr